



20 ter Rue de Bezons, 92400 Courbevoie
Tel : 01 83 75 00 00
Télécopie : 09 81 40 51 84

SRI

Service régional de l'immobilier de la région
académique d'Ile-de-France
47, rue des Écoles
75005 Paris

N/Réf. : HAL / NMO
Affaire N° : CS/26600032

Rapport de repérage du plomb

**1 rue Victor Cousin,
75005 PARIS**

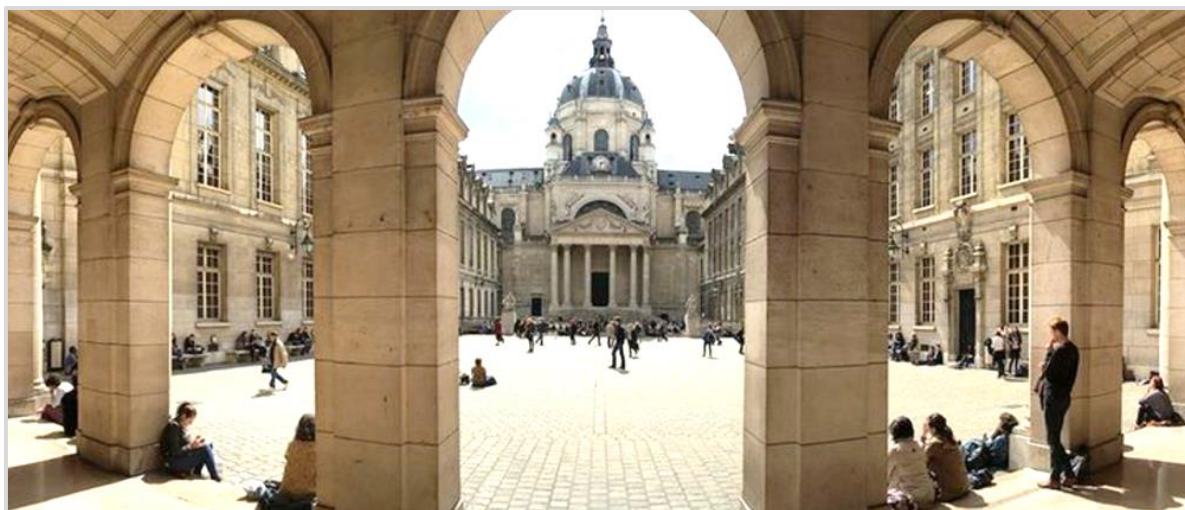
Noisy le grand , le 29 mai 2026

Hani ALAMMAR
Directeur Commerciale île-de-France et
Directeur Service Diagnostic



Nombre de pages :1+50

Rapport de repérage du plomb **Avant-travaux dans un immeuble bâti**



GALERIES NOBLES - LA SORBONNE
1 rue Victor Cousin PARIS

1. CONCLUSIONS

Le constat a mis en évidence la présence de revêtements et composants contenant du plomb.

1. CONCLUSIONS.....	2
2. INTRODUCTION.....	3
2.1. INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES	3
2.1. IDENTIFICATION DES PARTIES ET INTERVENANTS	3
2.2. IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE	3
2.1. PERIMETRE DES TRAVAUX	3
2.2. CALENDRIER DE LA MISSION	3
2.3. APPAREIL A FLUORESCENCE X.....	4
2.4. LABORATOIRE D'ANALYSE	4
2.5. OBLIGATIONS ISSUES DU REPERAGE	4
2.6. LISTE DES PARTIES VISITEES ET NON VISITEES	5
3. METHODOLOGIE EMPLOYEE	6
3.1. CALIBRAGE DE L'APPAREIL A FLUORESCENCE X	6
3.2. IDENTIFICATION DU BIEN OBJET DE LA MISSION	6
3.3. IDENTIFICATION DES LOCAUX.....	6
3.4. IDENTIFICATION DES REVETEMENTS.....	6
3.5. RELEVÉ DES MESURES :	7
3.6. RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE	7
3.7. PRÉSENTATION DES RESULTATS	8
4. RESULTATS DES INVESTIGATIONS.....	9
5. PLANS DE LOCALISATION REVETEMENT, MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DU PLOMB IDENTIFIES.....	24
6. NOTICE D'INFORMATION	37
7. DOCUMENTS CONSULTES	39
8. REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE DES SONDAGES POSITIFS AU PLOMB	40
9. OBSERVATIONS DIVERSES.....	46
10. CERTIFICAT DE COMPETENCE DE L'OPERATEUR	47
11. ATTESTATION D'ASSURANCE	48

2. INTRODUCTION

2.1. Investigations complémentaires

Recherche de réseaux enterrés, réseaux divers parcourant les maçonneries.

Eléments derrières doublages existants notamment donnant sur façade, autour des poteaux et plénums derrière faux plafonds dont l'accès visuel est limité.

Ces éléments devront être visés lors des opérations de curage.

2.1. Identification des parties et intervenants

Partie prenantes	Société	Adresse	Personne physique
Propriétaire	RISK CONTROL	TOUR CIEL - ETAGE 40 20 T RUE DE BEZONS COURBEVOIE 92400	RISK CONTROL , Hani ALAMMAR
Commanditaire			

Opérateur de repérage	Société	SIREN	Certificat	Assurance	Visa Signature
Rémy Viadero	CDR	893654632	C2019-SE09-056	AXA	

2.2. Identification de l'immeuble

Dénomination	Adresse	Date PC	Fonction	Autre
GALERIE NOBLE - LA SORBONNE	1 rue Victor Cousin PARIS	Antérieur à 1949	Autres	--
L'occupant est	☒ Propriétaire ☐ Locataire	Nom de l'occupant		
		Bâtiment occupé		

2.1. Périmètre des travaux

Parties de l'immeuble	Travaux prévus
Selon document 2024_Z56_GALERIES NOBLES_NOT SEC_04_APD	

2.2. Calendrier de la mission

Date commande	Date du repérage	Date de signature
28-02-2026	04-03-2026	29/05/2026

2.3. Appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil	Modèle de l'appareil	N° de série	Nature du radionucléide	Date du dernier chargement de la source	Activité de la source à cette date
Fondis	Isodose Pb 200i	GCo7.27	Cobalt 57	Décembre 2022	185 MBq

2.4. Laboratoire d'analyse

Nom	Adresse	Numéro d'accréditation
EUROFINS	75 Avenue de Pascalet 30 310 VERGEZE	1-5922

2.5. Obligations issues du repérage

Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du Diagnostic Plomb avant travaux

La mission est effectuée en application de l'article L4531-1 du Code du Travail conjointement à l'arrêté du 26 juin 2013 et conformément aux articles R4412-61 à R4412-65, R4412-97 du Code du Travail et L541-1 à L541-8 du Code de l'Environnement.

Ce rapport de diagnostic plomb avant travaux n'est pas un constat de risque d'exposition au plomb.

- Principes généraux de prévention énoncés à l'article L 230-2 du Code du Travail
- Articles L. 4121-2 à 5, L. 4531-1 et R. 4412-59 à 65 du Code du Travail
- Loi du 31/12/93 sur les principes généraux de prévention des travailleurs
- Décret d'application n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail

Rappel De La Commande

Principes généraux de prévention L4121-2 du code du travail

Prévention du risque d'exposition aux agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction R4412-59 et suivants

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Norme NF X 46 031 avril 2008 relative à l'analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb

2.6. Liste des parties visitées et non visitées

Local	Visité	Non visité	Contraintes de visite / Commentaires / Motifs de non visite
C364	X		-
C347	X		-
Galerie Richelieu	X		Présence de public
Galerie Rollin	X		Présence de public
Galerie des Sciences	X		Présence de public
D 631	X		-
D 663	X		Présence de public
D 660	X		-
D660 - Placard	X		-
D 661	X		-
D 662	X		-
D 693	X		Plafond non accessible
D 694	X		Plafond non accessible
D694 - Placard	X		-
D 697	X		-
Salle Jean-Baptiste Duroselle	X		-
Galerie Dumas	X		Présence de public
Dégagement niveau E	X		Présence de public
Circulation niveau E	X		Présence de public
Circulation caves niveau D	X		-
Dégagement escalier J niveau D	X		Présence de public
Galerie Bernard	X		Présence de public
Zone sanitaires niveau D	X		Présence de public
D 663	X		-
Cours C Bernard	X		Présence de public
Galerie Gerson	X		Présence de public
Galerie secondaire	X		Présence de public
C54	X		-
C354	X		-
C352	X		-
C353	X		-
C347	X		-
C348	X		-
Galerie R.SORBONE	X		-

Lors des interventions, un représentant de la maîtrise d'ouvrage (Monsieur BELLONCLE Guillaume) était présent à nos côtés.

3. METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

3.1. Calibrage de l'appareil à fluorescence X

Avant chaque constat, l'auteur procède au calibrage de son appareil selon les modalités fournies par le fabricant de l'appareil. Le seuil de détection limite est de 0,3 mg de plomb/cm² et le seuil haut est de 80 mg/cm².

3.2. Identification du bien objet de la mission

L'auteur identifie le bien objet de la mission, ainsi que l'ensemble immobilier auquel il appartient. En cas d'ambiguïté, il réalise un croquis afin de situer le bien dans cet ensemble.

3.3. Identification des locaux

Par local, on entend toute pièce (salle de séjour, toilettes, etc.) et par extension : couloir, hall d'entrée, palier, partie de cage d'escalier située entre deux paliers, appentis, placard, etc.

Une cage d'escalier est découpée en plusieurs locaux. Sont considérés comme locaux distincts :

- Chaque palier ;
- Chaque partie de cage d'escalier située entre deux paliers.

En vue d'assurer la cohérence de ce découpage, le hall d'entrée pourra être assimilé au palier du rez-de chaussée.

3.4. Identification des revêtements

Par revêtement, on entend un matériau mince recouvrant les éléments de construction.

Les revêtements susceptibles de contenir du plomb sont principalement les peintures (du fait de l'utilisation ancienne de la céruse et celle de produits anti-corrosion à base de minium de plomb), les vernis, les revêtements muraux composés d'une feuille de plomb contrecollée sur du papier à peindre, le plomb laminé servant à l'étanchéité de balcons.

Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb.

D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

Les revêtements de type carrelage contiennent souvent du plomb. Les revêtements de type carrelage ne sont pas visés par le présent rapport. Les revêtements de type carrelage ne libèrent pas de poussière de plomb s'ils sont en bon état. Identification des unités de diagnostic

et substrat. Dans chaque local, toutes les surfaces susceptibles d'avoir un revêtement contenant du plomb sont analysées ou incluses dans une unité de diagnostic à analyser. Cela comprend aussi les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb (papier peint, toile de verre, moquette murale, etc.), car un matériau contenant du plomb peut exister en dessous. L'auteur du constat identifie le substrat de l'unité de diagnostic par examen visuel et en fonction des caractéristiques physiques du matériau, et le revêtement apparent de l'unité de diagnostic. Par substrat, on entend un matériau sur lequel un revêtement est appliqué (plâtre, bois, brique, métal, etc.)

Si des habitudes locales de construction ou de mise en peinture sont connues, l'auteur du constat en tient compte pour une définition plus précise des unités de diagnostic.

3.5. Relevé des mesures :

Les résultats des mesures sont indiqués dans les tableaux suivants.

Référentiel d'évaluation de la dégradation :

Non visible : si le revêtement contenant du plomb (peinture par exemple) est manifestement situé en dessous d'un revêtement sans plomb (papier peint par exemple), la description de l'état de conservation de cette peinture peut ne pas être possible ;

Etat d'usage : Présence de dégradations d'usage couramment rencontrées dans un bien régulièrement entretenu (usure par friction, traces de chocs, microfissures ...) : ces dégradations ne génèrent pas spontanément des poussières ou des écailles ;

Dégradé : présence de dégradations caractéristiques d'un défaut d'entretien ou de désordres liés au bâti, qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles (pulvérulence, écaillage, cloquage, fissures, faïençage, traces de grattage, lézardes).

Non dégradé : revêtement visible et sans dégradation

Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X

La concentration en plomb est exprimée en mg/cm² de support avec indication de l'incertitude de la mesure. Les valeurs de concentration en plomb, obtenues après l'application de l'appareil sur le support, sont retranscrites dans les tableaux de relevé de mesures. Ces valeurs sont celles du constructeur. Elles comprennent la valeur nominative et l'écart relatif (ex : 13,4 +/- 0,41). Le présent diagnostic porte sur la mesure de concentration en plomb dans les peintures avec un appareil à fluorescence X. Dans ce cadre, aucun seuil de concentration en plomb n'est précisé dans le code du travail pour l'application des dispositions à prendre afin de protéger les travailleurs lors des travaux de peinture, et plus particulièrement pendant la phase de préparation des fonds.

3.6. Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X

46-031 « Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb », dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm² ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

3.7. Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- La zone de l'accès au local est nommée « A » et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées « B », « C », « D », ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- La zone « plafond » est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE

Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

4. RESULTATS DES INVESTIGATIONS

N° mesure	Étage	Local	Unité de repérage	Substrat	Revêtement	Concentration en plomb (mg/cm ²)
1	Mesures d'étalonnage (étalon 0,31 mg/cm ²)					0,28 (+/- 0,06)
2	Mesures d'étalonnage (étalon 0,71 mg/cm ²)					0,63 (+/- 0,09)
3	Niveau D	Salle D-631	Mur	Béton	Peinture	0,05
4						0,02
5	Niveau D	Salle D-631	Panneaux	Bois	Peinture	6,79
6						7,51
7	Niveau D	Salle D-631	Cadre	Métal	Peinture	11,28
8						10,6
9	Niveau D	Salle D-631	Descente d'eau	Métal	Peinture	0,09
10						0,05
11	Niveau D	Salle Duroselle	Mur	Plâtre	Peinture	4,03
12						5,12
13	Niveau D	Salle Duroselle	Cadre	Bois	Peinture	0,06
14						0,07
15	Niveau D	Salle Duroselle	Ouvrant de porte	Bois	Peinture	0,05
16						0,09
17	Niveau D	Salle Duroselle	Panneau mural	Bois	Peinture	0,18

N° mesure	Étage	Local	Unité de repérage	Substrat	Revêtement	Concentration en plomb (mg/cm²)
18						0,22
19	Niveau D	Dégagement	Mur	Plâtre	Peinture	1
20						0,85
21	Niveau D	Dégagement	Habillage embrasure	Bois	Peinture	2,5
22						2,34
23	Niveau D	Dégagement	Plinthes	Bois	Peinture	0,05
24						0,09
25	Niveau E	Dégagement	Ouvrant de porte	Bois	Vernis	0,04
26						0,08
27	Niveau E	Dégagement	Habillage embrasure	Bois	Vernis	0,08
28						0,06
29	Niveau E	Circulation	Ouvrant de fenêtre	Bois	Peinture	0,4
30						0,61
31	Niveau E	Circulation	Dormant de fenêtre	Bois	Peinture	1,68
32						1,84
33	Niveau E	Circulation	Mur	Plâtre	Peinture	4
34						4,09
35	Niveau E	Circulation	Habillage embrasure	Bois	Peinture	8,13

N° mesure	Étage	Local	Unité de repérage	Substrat	Revêtement	Concentration en plomb (mg/cm²)
36						7,64
37	Niveau E	Circulation	Appui de fenêtre	Bois	Peinture	7,5
38						7,12
39	Niveau E	Circulation 2	Ouvrant de porte	Bois	Vernis	0,05
40						0,02
41	Niveau E	Circulation 2	Habillage embrasure	Bois	Vernis	0,05
42						0,09
43	Niveau E	Circulation 2	Mur	Plâtre	Peinture	4,62
44						5,68
45	Niveau E	Circulation 2	Plafond	Plâtre	Peinture	12,2
46						8,95
47	Niveau E	Circulation 2	Plinthes	Bois	Peinture	0,08
48						0,1
49	Niveau E	Circulation 2	Ouvrant de porte	Bois	Vernis	0,04
50						0,07
51	Niveau E	Circulation 2	Dormant de porte	Bois	Vernis	0,1
52						0,08
53	Niveau F	Dégagement palier	Ouvrant de porte	Bois	Peinture	0,09
54						0,11
55	Niveau F		Dormant de porte	Bois	Peinture	0,09

N° mesure	Étage	Local	Unité de repérage	Substrat	Revêtement	Concentration en plomb (mg/cm²)
56		Dégagement palier				0,11
57	Niveau G	Dégagement palier	Ouvrant de porte	Bois	Peinture	0,08
58						0,03
59	Niveau G	Dégagement palier	Dormant de porte	Métal	Peinture	0,15
60						0,1
61	Niveau G	Dégagement palier	Mur	Plâtre	Peinture	9,8
62						8,47
63	Niveau G	Dégagement palier	Panneau mural	Bois	Peinture	9,9
64						10,2
65	Niveau H	Dégagement palier	Ouvrant de porte	Bois	Peinture	0,08
66						0,03
67	Niveau H	Dégagement palier	Dormant de porte	Bois	Peinture	0,15
68						0,1
69	Niveau H	Dégagement palier	Ouvrant de porte	Bois	Peinture	8,7
70						9,14
71	Niveau H	Dégagement palier	Dormant de porte	Bois	Peinture	9,3
72						7,95
73	Niveau H	Dégagement palier	Ouvrant de porte	Bois	Peinture	7,61
74						9,32

N° mesure	Étage	Local	Unité de repérage	Substrat	Revêtement	Concentration en plomb (mg/cm²)
75	Niveau H	Dégagement palier	Dormant de porte	Bois	Peinture	8,51
76						9,76
77	Niveau H	Dégagement palier	Mur	Plâtre	Peinture	7,29
78						7,54
79	Niveau H	Dégagement palier	Panneau mural	Bois	Peinture	8,5
80						9
81	Niveau J	Dégagement palier	Habillage embrasure	Bois	Peinture	15,64
82						13,27
83	Niveau J	Dégagement palier	Dormant de porte	Bois	Vernis	0,03
84						0,05
85	Niveau J	Dégagement palier	Ouvrant de porte	Bois	Vernis	0,06
86						0,09
87	Niveau J	Dégagement palier	Ouvrant de porte	Métal	Peinture	0,12
88						0,1
89	Niveau J	Dégagement palier	Lucarne de toit	Métal	Peinture	0,5
90						0,6
91	Niveau J	Dégagement palier	Pattes d'encrage lucarne de toit	Métal	Peinture	7,5
92						6,9
93	Niveau D	Palier escalier J	Dormant de porte	Bois	Peinture	12,1
94						11,68

N° mesure	Étage	Local	Unité de repérage	Substrat	Revêtement	Concentration en plomb (mg/cm²)
95	Niveau D	Palier escalier J	Ouvrant de porte	Bois	Peinture	8,46
96						8,71
97	Niveau D	Palier escalier J	Panneau mural + cimaise	Bois	Peinture	8,7
98						9
99	Niveau D	Palier escalier J	Garde-corps	Métal	Peinture	0,05
100						0,05
101	Niveau D	Circulation caves/archives	Dormant de porte	Métal	Peinture	4,09
102						5,2
103	Niveau D	Circulation caves/archives	Ouvrant de porte	Métal	Peinture	8,7
104						7,14
105	Niveau D	Dégagement côté escalier J	Habillage embrasure	Bois	Peinture	8,7
106						10,31
107	Niveau D	Dégagement côté escalier J	Ouvrant de porte	Bois	Vernis	0,08
108						0,04
109	Niveau D	Dégagement côté escalier J	Ouvrant décoratif sur porte	Métal	Peinture	6,5
110						5,48
111	Niveau D	Galerie Bernard	Ouvrant de fenêtre (en intérieur)	Bois	Vernis	0,05
112						0,07
113	Niveau D	Galerie Bernard	Ouvrant de fenêtre (en extérieur)	Bois	Peinture	3,72
114						4,09

N° mesure	Étage	Local	Unité de repérage	Substrat	Revêtement	Concentration en plomb (mg/cm²)
115	Niveau D	Galerie Bernard	Huisserie	Métal	Peinture	3,7
116						3,1
117	Niveau D	Galerie Bernard	Panneau mural + cimaise	Bois	Vernis	0,07
118						0,11
119	Niveau D	Galerie Bernard	Mur	Plâtre	Peinture	5,19
120						6,7
121	Niveau D	Circulation côté sanitaires	Mur	Plâtre	Peinture	7,23
122						7
123	Niveau D	Circulation côté sanitaires	Habillage embrasure	Bois	Peinture	9,11
124						8,64
125	Niveau D	Circulation côté sanitaires	Dormant de porte	Bois	Peinture	0,08
126						0,08
127	Niveau D	Circulation côté sanitaires	Ouvrant de porte	Bois	Peinture	0,09
128						0,04
129	Niveau D	Circulation côté sanitaires	Plinthe	Bois	Peinture	0,09
130						0,1
131	Niveau D	Circulation côté sanitaires	Tuyauterie	Métal	Peinture	0,06
132						0,08
133	Niveau D	Local rangement	Mur	Plâtre	Peinture	1,41
134						2,25

N° mesure	Étage	Local	Unité de repérage	Substrat	Revêtement	Concentration en plomb (mg/cm²)
135	Niveau D	Local rangement	Plinthe	Bois	Peinture	0,5
136						0,72
137	Niveau D	Local rangement	Tuyauterie	Métal	Peinture	0,5
138						0,8
139	Niveau D	Local rangement	Fenêtre basculante	Métal	Peinture	3,16
140						2,98
141	Niveau D	Local rangement	Plafond	Plâtre	Peinture	5,6
142						5,2
143	Niveau D	Sanitaires	Dormant de porte	Bois	Peinture	0,04
144						0,03
145	Niveau D	Sanitaires	Ouvrant de porte	Bois	Peinture	0,02
146						0,09
147	Niveau D	Sanitaires	Plinthe	Bois	Peinture	0,06
148						0,08
149	Niveau D	Sanitaires	Tuyauterie	Métal	Peinture	0,09
150						0,08
151	Niveau D	Salle D-663	Mur	Plâtre	Peinture	4
152						5,07
153	Niveau D	Salle D-663	Dormant de porte	Bois	Peinture	0,09
154						0,03

N° mesure	Étage	Local	Unité de repérage	Substrat	Revêtement	Concentration en plomb (mg/cm²)
155	Niveau D	Salle D-663	Ouvrant de porte	Bois	Peinture	0,02
156						0,04
157	Niveau D	Salle D-663	Capot de radiateur	Métal	Peinture	0,03
158						0,06
159	Niveau D	Salle D-663	Tuyauterie	Métal	Peinture	0,5
160						0,4
161	Niveau D	Salle D-663	Radiateur	Métal	Peinture	0,07
162						0,09
163	Niveau D	Escalier 3	Habillage embrasure	Bois	Peinture	6,41
164						6,3
165	Niveau D	Sanitaires galerie Bernard	Dormant de porte	Bois	Peinture	0,3
166						0,64
167	Niveau D	Circulation direction le CIO	Dormant de porte	Bois	Peinture	7,4
168						6,98
169	Niveau D	Circulation direction le CIO	Ouvrant de porte	Bois	Peinture	5,5
170						5,17
171	Niveau D	Circulation direction le CIO	Ouvrant de porte (en intérieur)	Bois	Vernis	0,05
172						0,04
173	Niveau D	Galerie Bernard	Ouvrant de porte (en intérieur)	Bois	Vernis	0,05
174						0,04

N° mesure	Étage	Local	Unité de repérage	Substrat	Revêtement	Concentration en plomb (mg/cm ²)
175	Niveau D	Galerie Bernard	Ouvrant de porte (en extérieur)	Bois	Peinture	3
176						4,1
177	Niveau D	Galerie Bernard	Embrasure	Plâtre	Peinture	3,97
178						2,64
179	Niveau D	Galerie Bernard	Embrasure	Plâtre	Peinture	8,2
180						7,39
181	Niveau D	Galerie Gerson	Ouvrant de fenêtre (en intérieur)	Bois	Peinture	6,66
182						5,1
183	Niveau D	Galerie Gerson	Ouvrant de fenêtre (en extérieur)	Bois	Peinture	2,9
184						3,7
185	Niveau C	Galerie Richelieu	Ouvrant de fenêtre	Bois	Peinture	6,5
186						5,21
187	Niveau C	Galerie Richelieu	Ouvrant de fenêtre	Bois	Peinture	4,18
188						5,06
189	Niveau C	Galerie secondaire	Ouvrant de porte	Bois	Vernis	0,1
190						0,08
191	Niveau C	Galerie secondaire	Dormant de porte	Bois	Peinture	0,09
192						0,12
193	Niveau C		Mur	Béton	Peinture	0,06

N° mesure	Étage	Local	Unité de repérage	Substrat	Revêtement	Concentration en plomb (mg/cm²)
194		Galerie secondaire				0,03
195	Niveau C	Galerie secondaire	Mur	Béton	Peinture	0,08
196						0,04
197	Mesures d'étalonnage (étalon 0,31 mg/cm²)					0,33 (+/- 0,04)
198	Mesures d'étalonnage (étalon 0,71 mg/cm²)					0,70 (+/- 0,08)

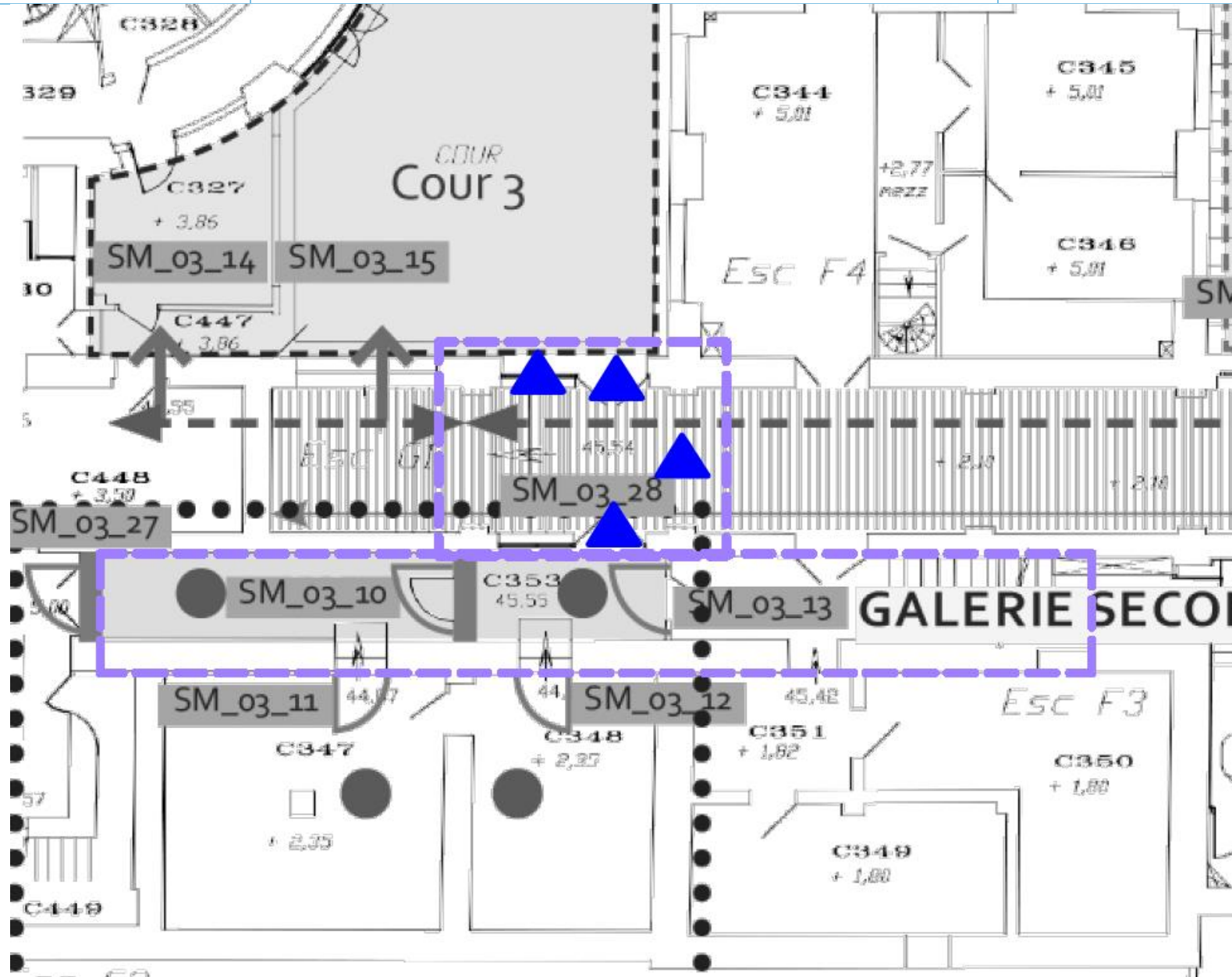
N° de Mesure	Local	UR	Substrat	Revêtement	Résultats (mg/cm²)	Tolérance de mesure
200	Etalonnage					
201	C354	Sol	Béton	Peinture	0,24	0,1
202	C354	Murs	Pierre	Brut	0,29	0,1
203	C354	Murs	Plâtre	Brut	0,1	0,1
204	C354	Bâti Porte	Bois	Peinture	0,21	0,1
205	C354	Ouvrant Porte	Bois	Peinture	0,09	0,1
206	C353	Sol	Béton	Peinture	0,29	0,1
207	C353	Murs	Pierre	Brut	0,19	0,1
208	C353	Murs	Plâtre	Brut	0,3	0,1
209	C353	Bâti Porte	Bois	Peinture	0,29	0,1
210	C353	Ouvrant Porte	Bois	Peinture	0,06	0,1
211	C347	Sol	Béton	Peinture	0,19	0,1
212	C347	Murs	Pierre	Brut	0,17	0,1
213	C347	Murs	Béton	Brut	0,07	0,1
214	C347	Bâti Porte	Bois	Peinture	0,25	0,1
215	C347	Ouvrant Porte	Bois	Peinture	0,18	0,1
216	C347	Embrasure entrée	Béton	Peinture	0,21	0,1
217	C347	Plafond	Brique	Peinture	0,56	0,1
218	C347	Poutrelles	Métal	Peinture	3,51	0,1
219	C347	Poteau	Béton	Brut	0,21	0,1
220	C348	Sol	Béton	Peinture	0,31	0,1
221	C348	Murs	Pierre	Brut	0,27	0,1
222	C348	Murs	Béton	Brut	0,21	0,1
223	C348	Bâti Porte	Bois	Peinture	0,08	0,1
224	C348	Ouvrant Porte	Bois	Peinture	0,24	0,1
225	C348	Embrasure entrée	Béton	Peinture	0,17	0,1
226	C348	Plafond	Brique	Peinture	0,56	0,1
227	C348	Poutrelles	Métal	Peinture	2,49	0,1
228	Gallerie Richelieu	Bâti de fenêtre	Bois	Peinture	3,66	0,1
229	Gallerie Richelieu	Ouvrant de fenêtre	Bois	Peinture	3,14	0,1
230	Gallerie Richelieu	Crémone	Métal	Peinture	0,17	0,1
231	Gallerie Richelieu	Embrasure de fenêtre	Pierre	Brut	0,08	0,1
232	SM_03_07 (Vitrage)	Bâti de fenêtre	Bois	Peinture	0,3	0,1
233	SM_03_07 (Vitrage)	Ouvrant de fenêtre	Bois	Peinture	0,05	0,1
234	Gallerie R.SORBON	Bâti de fenêtre	Bois	Peinture	9,41	0,1

N° de Mesure	Local	UR	Substrat	Revêtement	Résultats (mg/cm²)	Tolérance de mesure
235	Gallerie R.SORBON	Ouvrant de fenêtre	Bois	Peinture	9,36	0,1
236	Gallerie R.SORBON	Crémone	Métal	Peinture	7,37	0,1
237	Gallerie R.SORBON	Embrasure de fenêtre	Pierre	Brut	0,31	0,1
238	Gallerie Rollin	Bâti de fenêtre	Bois	Peinture	8,49	0,1
239	Gallerie Rollin	Ouvrant de fenêtre	Bois	Peinture	10,2	0,1
240	Gallerie Rollin	Crémone	Métal	Peinture	7,43	0,1
241	Gallerie Rollin	Embrasure de fenêtre	Pierre	Brut	0,11	0,1
242	SM_03_05 (Révision)	Bâti de fenêtre	Bois	Peinture	8,79	0,1
243	SM_03_05 (Révision)	Ouvrant de fenêtre	Bois	Peinture	10,6	0,1
244	SM_03_05 (Révision)	Crémone	Métal	Peinture	7,21	0,1
245	SM_03_05 (Révision)	Embrasure de fenêtre	Pierre	Brut	0,22	0,1
246	Gallerie des sciences	Bâti de fenêtre	Bois	Peinture	11,5	0,1
247	Gallerie des sciences	Ouvrant de fenêtre	Bois	Peinture	8,45	0,1
248	Gallerie des sciences	Crémone	Métal	Peinture	11,1	0,1
249	Gallerie des sciences	Embrasure de fenêtre	Pierre	Brut	0,32	0,1
250	Gallerie des Lettres	Bâti de fenêtre	Bois	Peinture	9,65	0,1
251	Gallerie des Lettres	Ouvrant de fenêtre	Bois	Peinture	9,23	0,1
252	Gallerie des Lettres	Crémone	Métal	Peinture	7,94	0,1
253	Gallerie des Lettres	Embrasure de fenêtre	Pierre	Brut	0,29	0,1

N° de Mesure	Local	UR	Substrat	Revêtement	Résultats (mg/cm²)	Tolérance de mesure
254		Etalonnage				
255	C352	Sol	Béton	Peinture	0,23	0,1
256	C353	Murs	Béton	Brut	0,02	0,1
257	C354	Murs	Plâtre	Peinture	0,12	0,1
258	C355	Murs	Pierre	Brut	0,15	0,1
259	D663	Sol	Ragréage	Brut	0,3	0,1
260	D663	Murs	Plâtre	Peinture	1,65	0,1
261	D663	Murs	Plâtre	Peinture	2,14	0,1
262	D663	Embrasures	Plâtre	Peinture	3,66	0,1
263	D663	Bâti fenêtres	Bois	Peinture	0,15	0,1
264	D663	Ouvrants fenêtres	Bois	Peinture	0,14	0,1
265	D663	Plinthes	Bois	Peinture	0,17	0,1
266	D663	Plinthes (ancienne)	Bois	Peinture	1,37	0,1
267	D663	Gaine verticale (coffrage bois)	Bois	Peinture	0,15	0,1
268	D663	Plafond	Plâtre	Peinture	1,29	0,1
269	D663	Poteaux	Plâtre	Peinture	1,54	0,1
270	D663 - Placard	Sol	Ragréage	Brut	0,23	0,1
271	D663 - Placard	Murs intérieurs	Plâtre	Peinture	0,04	0,1
272	D663 - Placard	Plafond	Plâtre	Peinture	0,24	0,1
273	D663 - Placard	Bloc porte placard	Bois	Peinture	0,12	0,1
274	D660	Sol	Chape	Brut	0,24	0,1
275	D660	Murs	Plâtre	Peinture	1,69	0,1
276	D660	Cloisons	Plâtre	Peinture	0,2	0,1
277	D660	Blocs Porte	Bois	Peinture	0,04	0,1
278	D660	Plafond	Plâtre	Peinture	1,92	0,1
279	D660	Plinthes	Bois	Peinture	0,06	0,1
280	D661	Sol	Chape	Brut	0,23	0,1
281	D661	Murs	Plâtre	Peinture	1,21	0,1
282	D661	Cloisons	Plâtre	Peinture	0,28	0,1
283	D661	Blocs Porte	Bois	Peinture	0,05	0,1
284	D661	Plafond	Plâtre	Peinture	1,67	0,1
285	D661	Plinthes	Bois	Peinture	0,19	0,1
286	D661	Gaine verticale	Plâtre	Peinture	0,18	0,1
287	D661	Bloc fenêtre	Métal	Peinture	0,08	0,1
288	D662	Sol	Chape	Brut	0,22	0,1
289	D662	Murs + Boiseries & Ancien Montant	Plâtre	Peinture	3,64	0,1
290	D662	Cloisons	Plâtre	Peinture	0,14	0,1
291	D662	Blocs Porte	Bois	Peinture	0,06	0,1
292	D662	Plafond	Plâtre	Peinture	1,28	0,1
293	D662	Plinthes	Bois	Peinture	0,12	0,1
294	D662	Plinthes (ancienne)	Bois	Peinture	1,41	0,1

N° de Mesure	Local	UR	Substrat	Revêtement	Résultats (mg/cm²)	Tolérance de mesure
295	D662	Murs intérieurs placard	Plâtre	Peinture	2,33	0,1
296	D662	Cloisons intérieures placard	Plâtre	Peinture	0,16	0,1
297	D662	Bloc Porte Placards	Bois	Peinture	0,04	0,1
298	D693	Sol	Béton	Brut	0,19	0,1
299	D694	Murs	Plâtre	Peinture	0,02	0,1
300	D695	Murs	Faïence	Brut	<i>hors domaine d'application</i>	0,1
301	D696	Cloisons	Plâtre	Peinture	0,01	0,1
302	D697	Blocs Porte	Bois	Peinture	0,02	0,1
303	D694	Sol	Béton	Brut	0,11	0,1
304	D694	Murs	Plâtre	Peinture	0,27	0,1
305	D694	Murs	Faïence	Brut	<i>hors domaine d'application</i>	0,1
306	D694	Cloisons	Plâtre	Peinture	0,27	0,1
307	D694	Blocs Porte	Bois	Peinture	0,12	0,1
308	D694 - Placard	Sol	Béton	Brut	0,12	0,1
309	D694 - Placard	Murs	Plâtre	Peinture	2,96	0,1
310	D694 - Placard	Cloisons	Plâtre	Peinture	0,29	0,1
311	D694 - Placard	Blocs Porte	Bois	Peinture	0,27	0,1
312	D694 - Placard	Plafond	Plâtre	Peinture	1,31	0,1
313	D697	Sol	Chape	Brut	0,05	0,1
314	D697	Murs	Plâtre	Peinture	0,17	0,1
315	D697	Cloisons	Plâtre	Peinture	0,24	0,1
316	D697	Blocs Porte	Bois	Peinture	0,05	0,1
317	D697	Plafond	Plâtre	Peinture	0,12	0,1
318	D697	Plinthes	Bois	Peinture	0,19	0,1
319	Galerie Bernard	Murs	Plâtre	Peinture	0,24	0,1
320	Galerie Bernard	Murs	Plâtre	Peinture	0,19	0,1
321	D631	Sol	Béton	Brut	0,11	0,1
322	D632	Murs	Plâtre	Peinture	0,25	0,1
323	D633	Trémies skydôme	Plâtre	Peinture	0,1	0,1
324	D634	Cloisons	Plâtre	Peinture	0,17	0,1
325	D635	Blocs Porte	Bois	Peinture	0,26	0,1

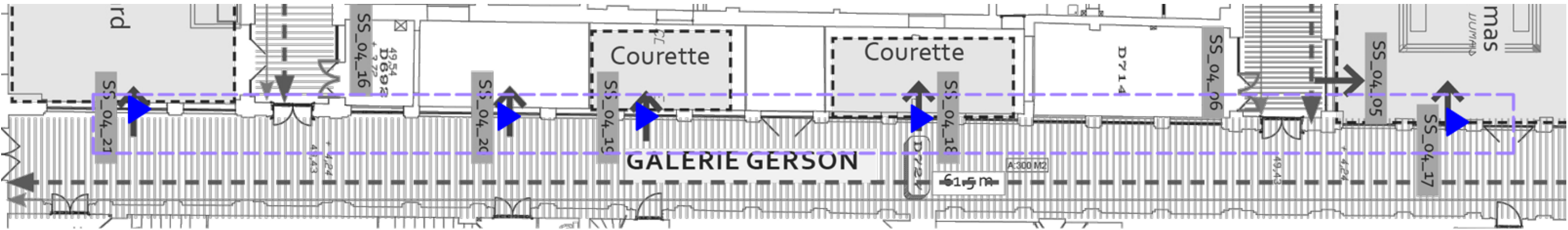
5. PLANS DE LOCALISATION REVETEMENT, MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DU PLOMB IDENTIFIES

Planche N°1										
Etage	Type de locaux	Date de rédaction du plan								
RMPCP	Scolaire									
 <table><tr><td></td><td>Périmètre de repérage</td></tr><tr><td>Symbole</td><td>Description</td></tr><tr><td colspan="2"><i>Unités de repérage contenant du plomb avec taux supérieur à 0,3 mg/cm²</i></td></tr><tr><td></td><td>Peinture sur ouvrant et dormant de fenêtre bois</td></tr></table>				Périmètre de repérage	Symbole	Description	<i>Unités de repérage contenant du plomb avec taux supérieur à 0,3 mg/cm²</i>			Peinture sur ouvrant et dormant de fenêtre bois
	Périmètre de repérage									
Symbole	Description									
<i>Unités de repérage contenant du plomb avec taux supérieur à 0,3 mg/cm²</i>										
	Peinture sur ouvrant et dormant de fenêtre bois									

Rapport plomb avant travaux

Planche N°3

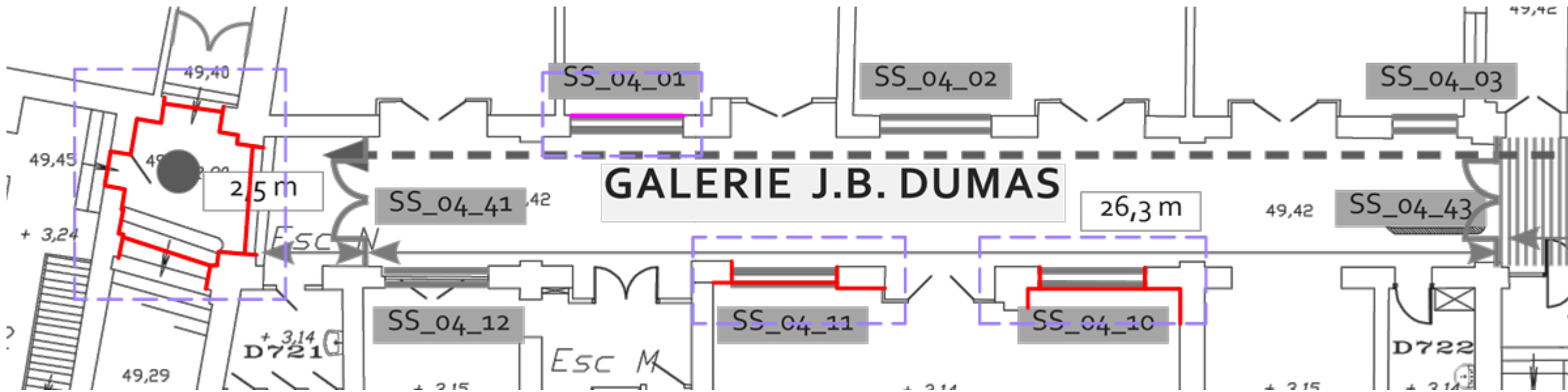
Etage	Type de locaux	Date de rédaction du plan
RMPCP	Scolaire	

**LEGENDE :**

	Périmètre de repérage
Symbole	Description
<i>Unités de repérage contenant du plomb avec taux supérieur à 0,3 mg/cm²</i>	
	Peinture sur parois verticales intérieures (murs, allèges, embrasures, cimaises, panneaux d'habillage bois,...)
	Peinture sur ouvrant et dormant de fenêtre bois
	Peinture sur ouvrant et dormant de porte bois

Planche N°4

Etage	Type de locaux	Date de rédaction du plan
RMPCP	Scolaire	



LEGENDE :

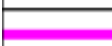
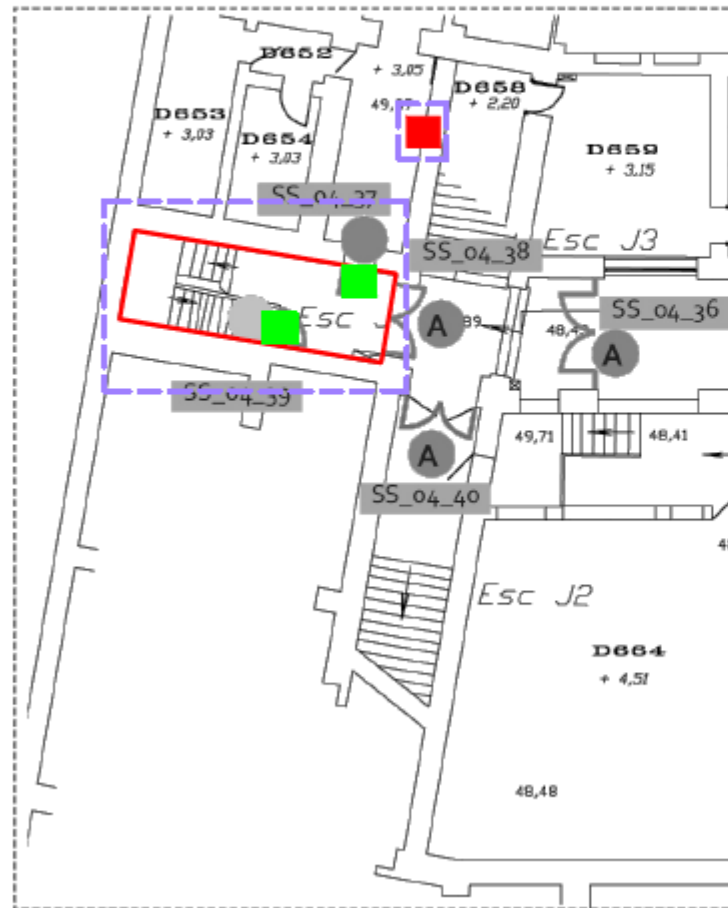
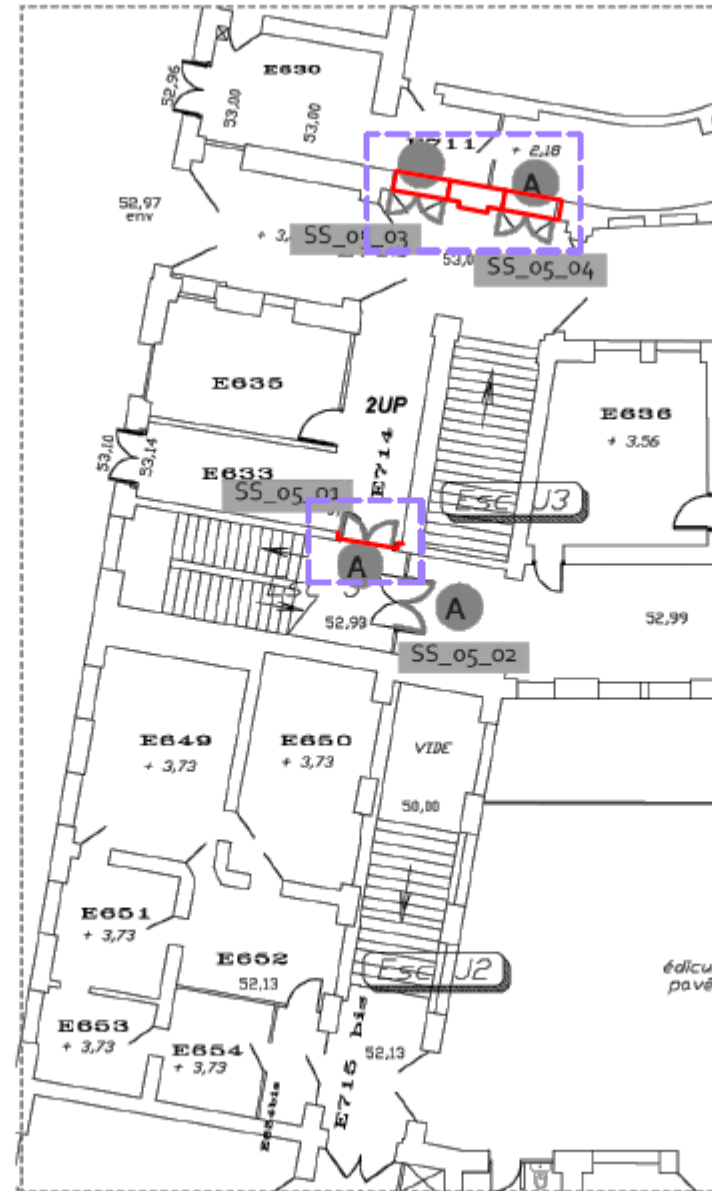
	Périmètre de repérage
Symbole	Description
<i>Unités de repérage contenant du plomb avec taux supérieur à 0,3 mg/cm²</i>	
	Peinture sur parois verticales intérieures (murs, allèges, embrasures, cimaises, panneaux d'habillage bois,...)
	Peinture sur panneaux de bois + cadre métallique

Planche N°5

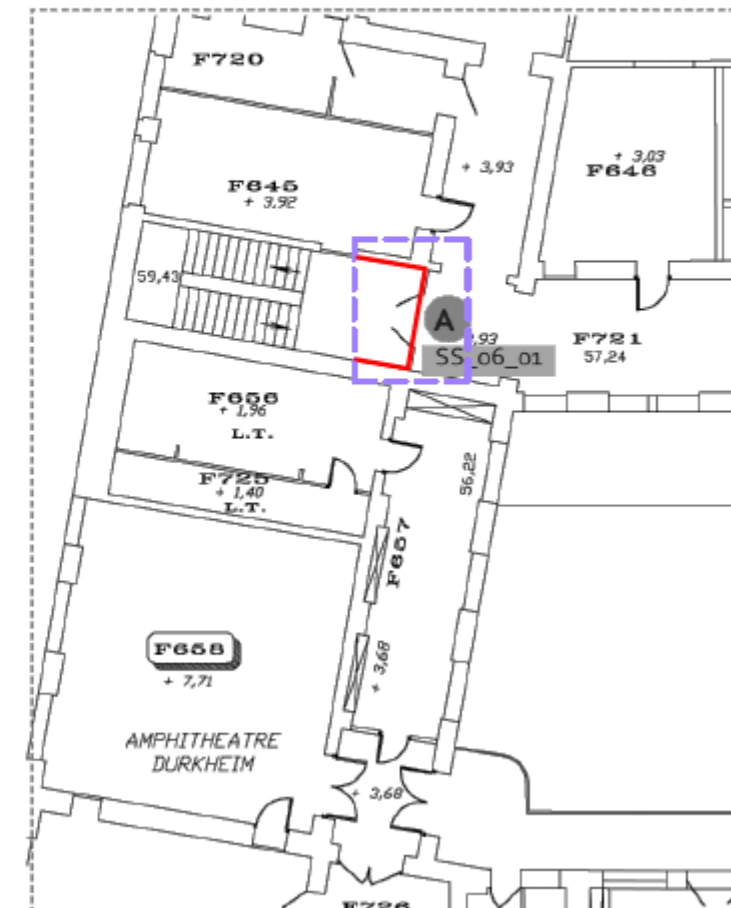
Etage	Type de locaux	Date de rédaction du plan
RMPCP	Scolaire	



Niveau 04 - D (ESCALIER J)



Niveau 05 - E (ESCALIER J)



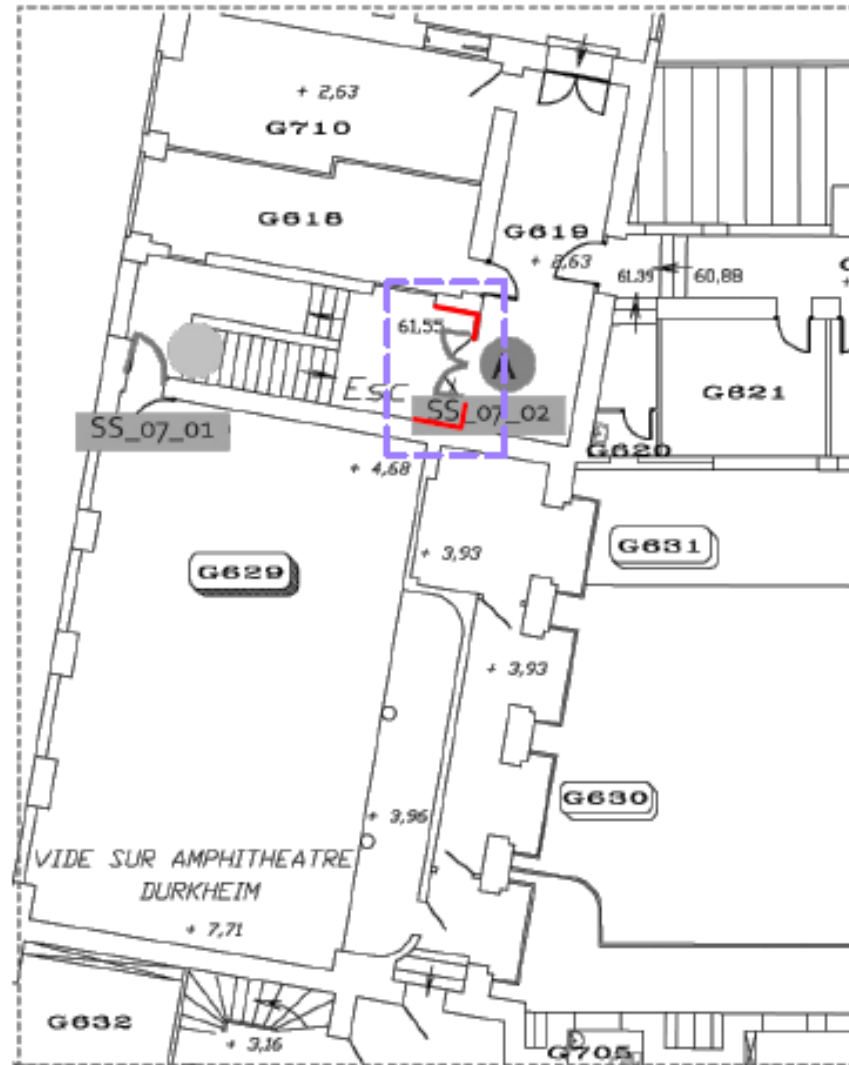
Niveau 06 - F (ESCALIER J)

LEGENDE :

	Périmètre de repérage
Symbole	Description
<i>Unités de repérage contenant du plomb avec taux supérieur à 0,3 mg/cm²</i>	
	Peinture sur parois verticales intérieures (murs, allèges, embrasures, cimaises, panneaux d'habillage bois,...)
	Peinture sur ouvrant et dormant de fenêtre métallique
	Peinture sur ouvrant et dormant de porte bois

Planche N°6

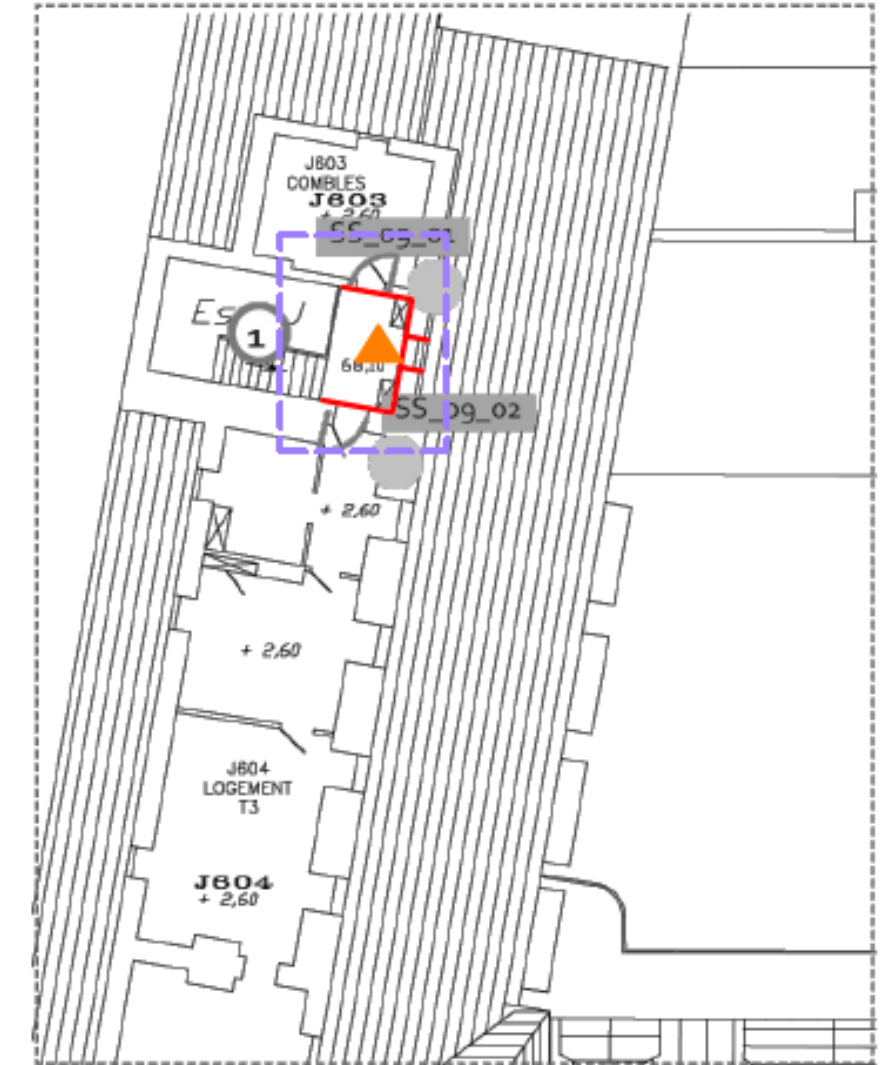
Etage	Type de locaux	Date de rédaction du plan
RMPCP	Scolaire	



Niveau 07 - G (ESCALIER J)



Niveau 08 - H (ESCALIER J)



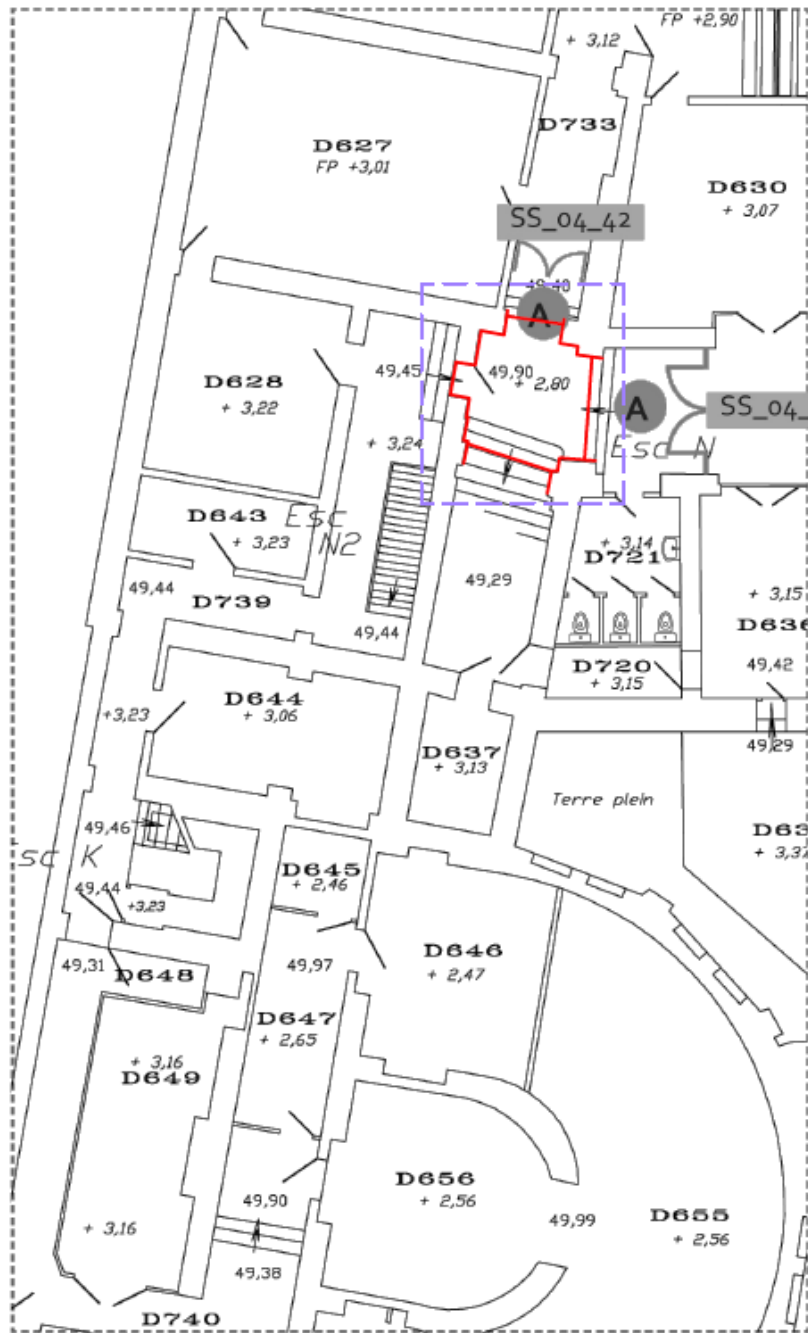
Niveau 09 - J (ESCALIER J)

LEGENDE :

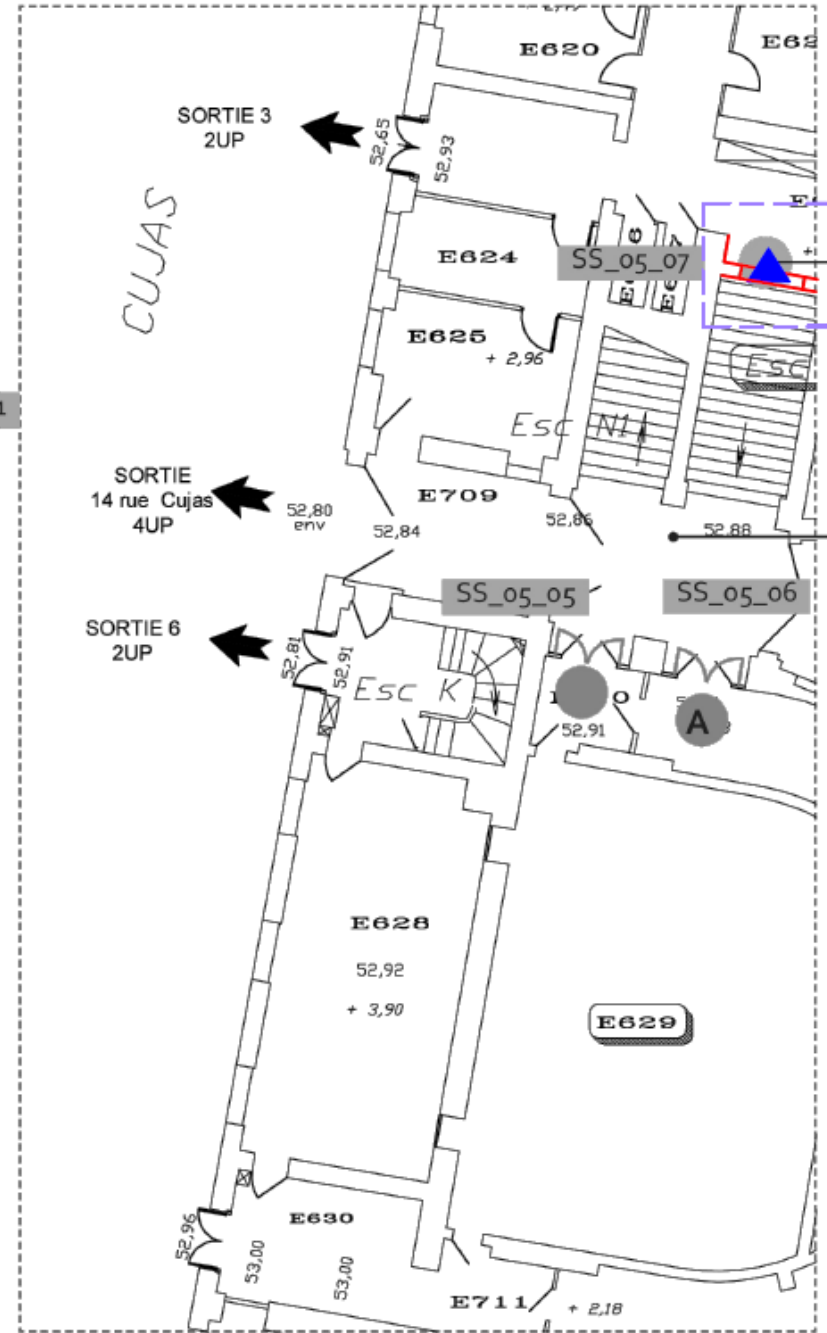
	Périmètre de repérage
Symbole	Description
<i>Unités de repérage contenant du plomb avec taux supérieur à 0,3 mg/cm²</i>	
	Peinture sur parois verticales intérieures (murs, allèges, embrasures, cimaises, panneaux d'habillage bois,...)
	Peinture sur ouvrant et dormant de fenêtre métallique
	Peinture sur ouvrant et dormant de porte bois

Planche N°7

Etage	Type de locaux	Date de rédaction du plan
RMPCP	Scolaire	



Niveau 04 - D (ESCALIER N)



Niveau 05 - E (ESCALIER N)

LEGENDE :	
	Périmètre de repérage
Symbole	Description
<i>Unités de repérage contenant du plomb avec taux supérieur à 0,3 mg/cm²</i>	
	Peinture sur ouvrant et dormant de fenêtre bois
	Peinture sur parois verticales intérieures (murs, allèges, embrasures,...)

Planche N°8

Etage	Type de locaux	Date de rédaction du plan
RDC	ERP Type R	23/03/2026

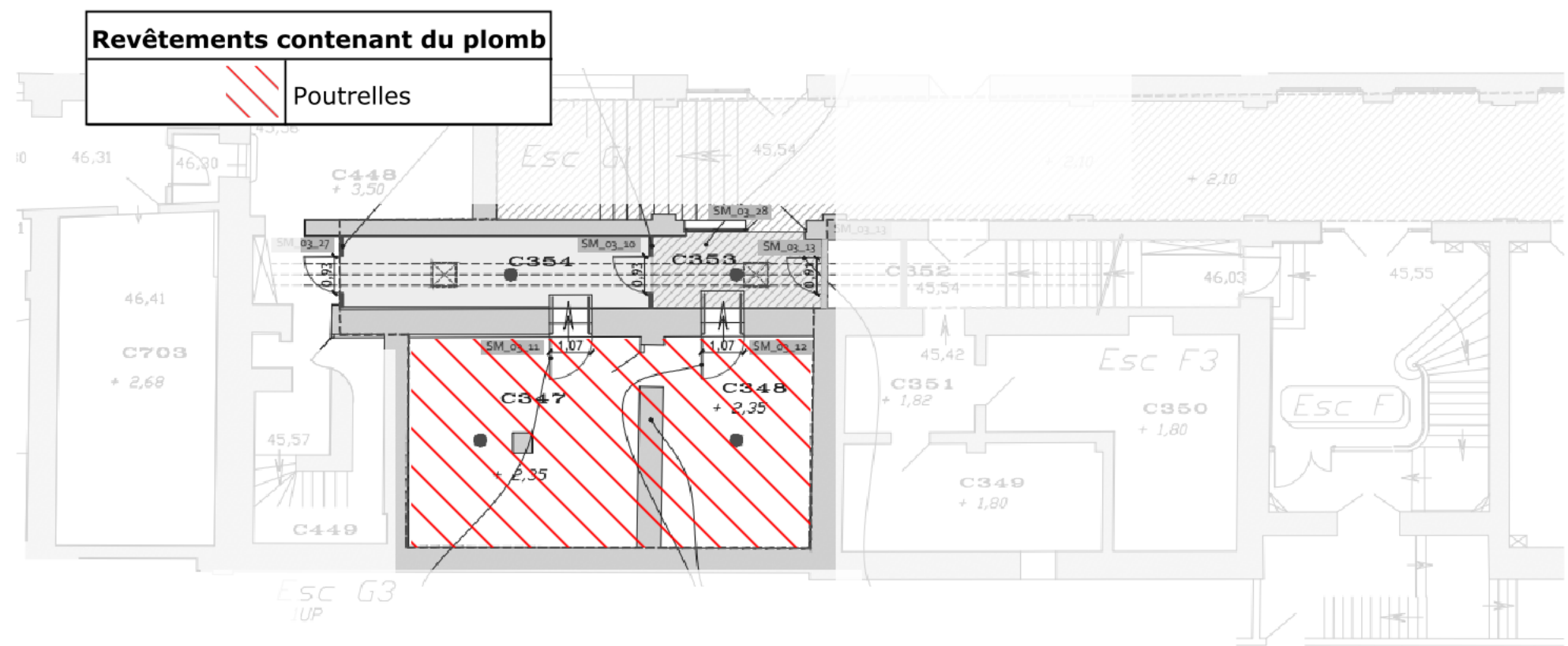
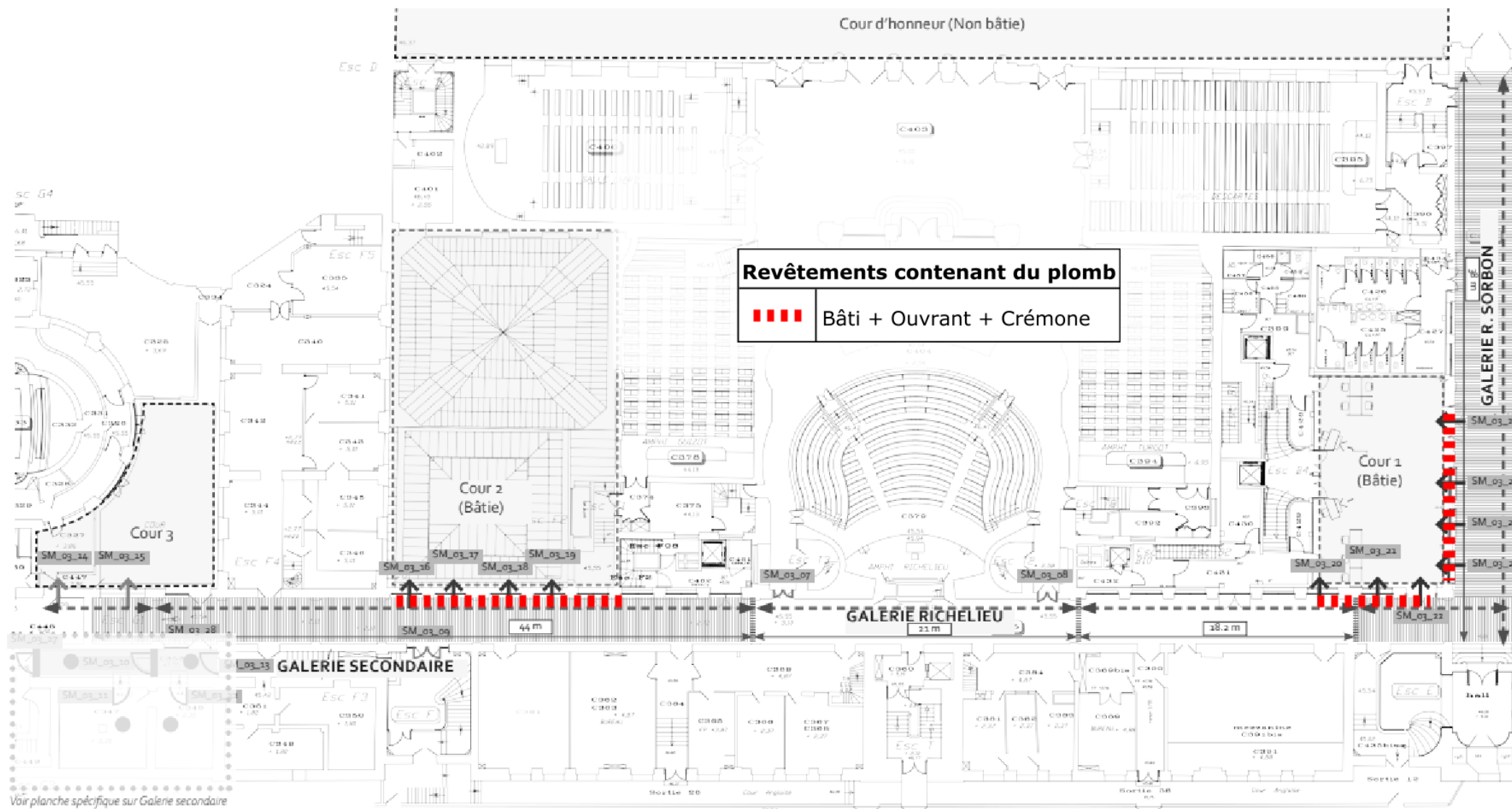
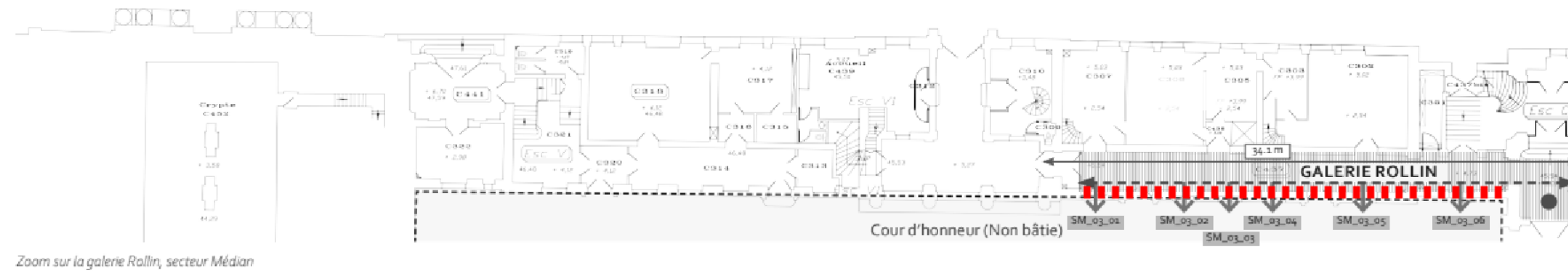


Planche N°9

Etage	Type de locaux	Date de rédaction du plan
RDC	ERP Type R	23/03/2026



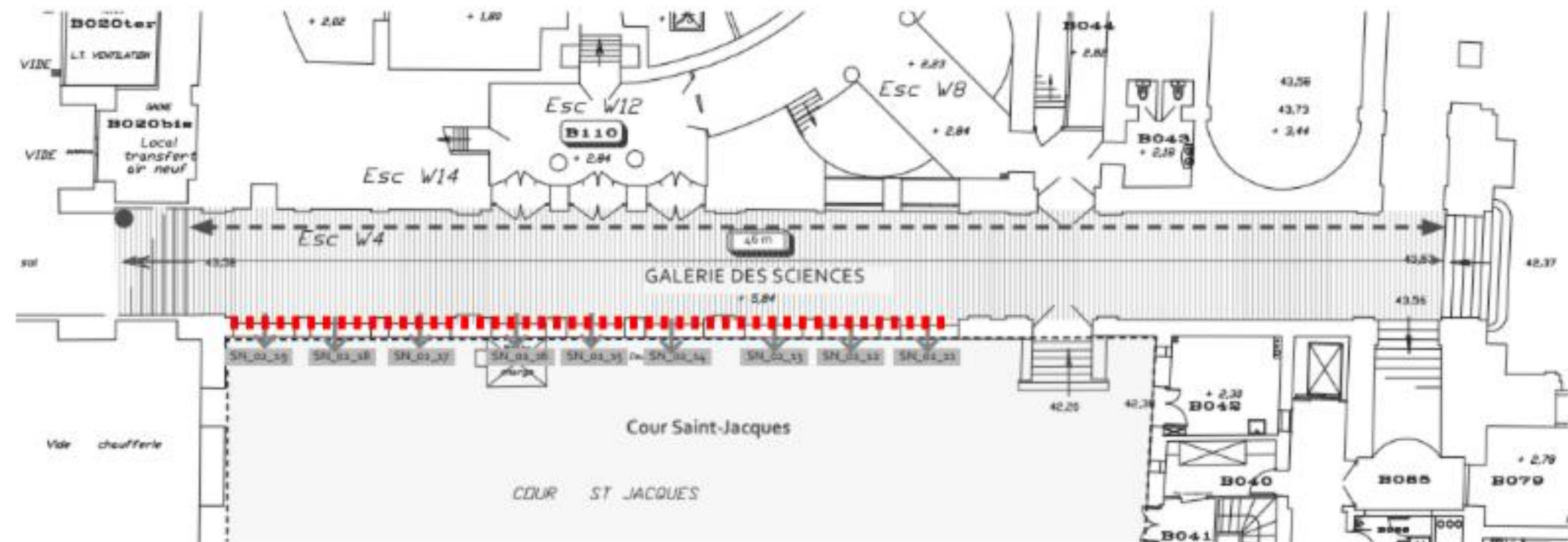
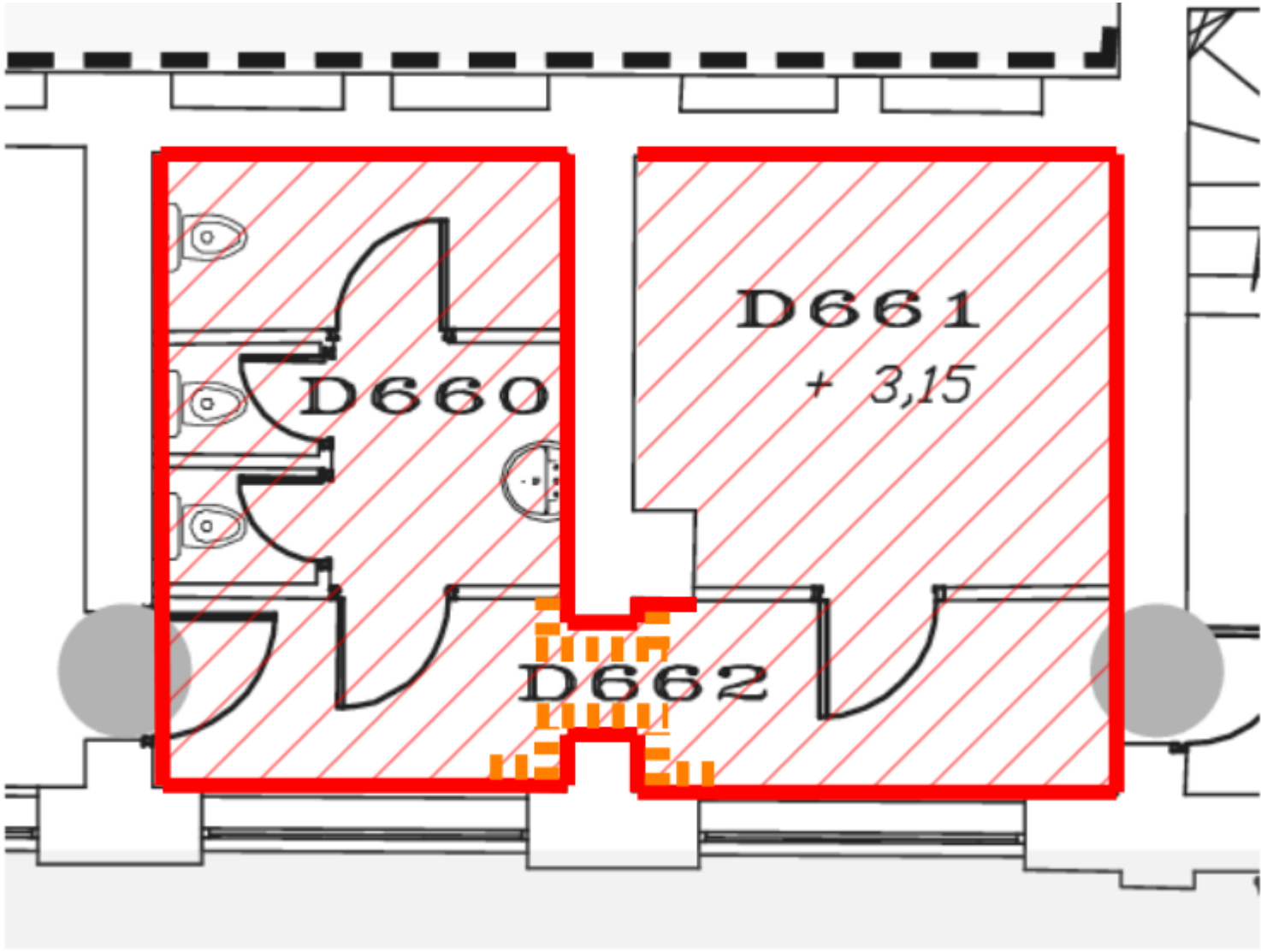


Planche N°11

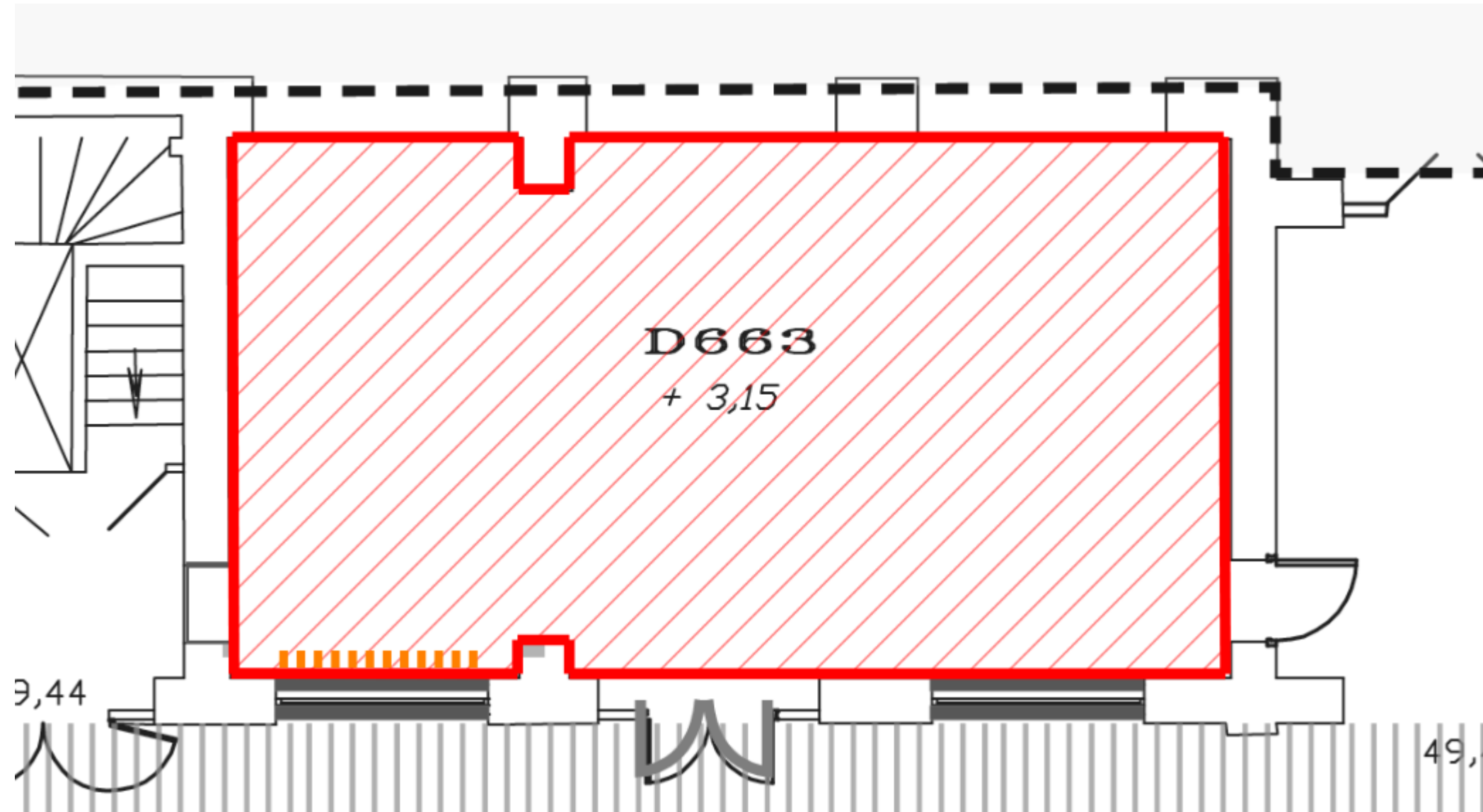
Etage	Type de locaux	Date de rédaction du plan
RDC	ERP Type R	23/03/2026



Revêtements contenant du plomb	
	Mur (Plâtre/Peinture) + Boiseries & Ancien Montant (Bois/Peinture)
	Plafond (Plâtre/Peinture)
	Plinthe (ancienne)

Planche N°12

Etage	Type de locaux	Date de rédaction du plan
RDC	ERP Type R	23/03/2026

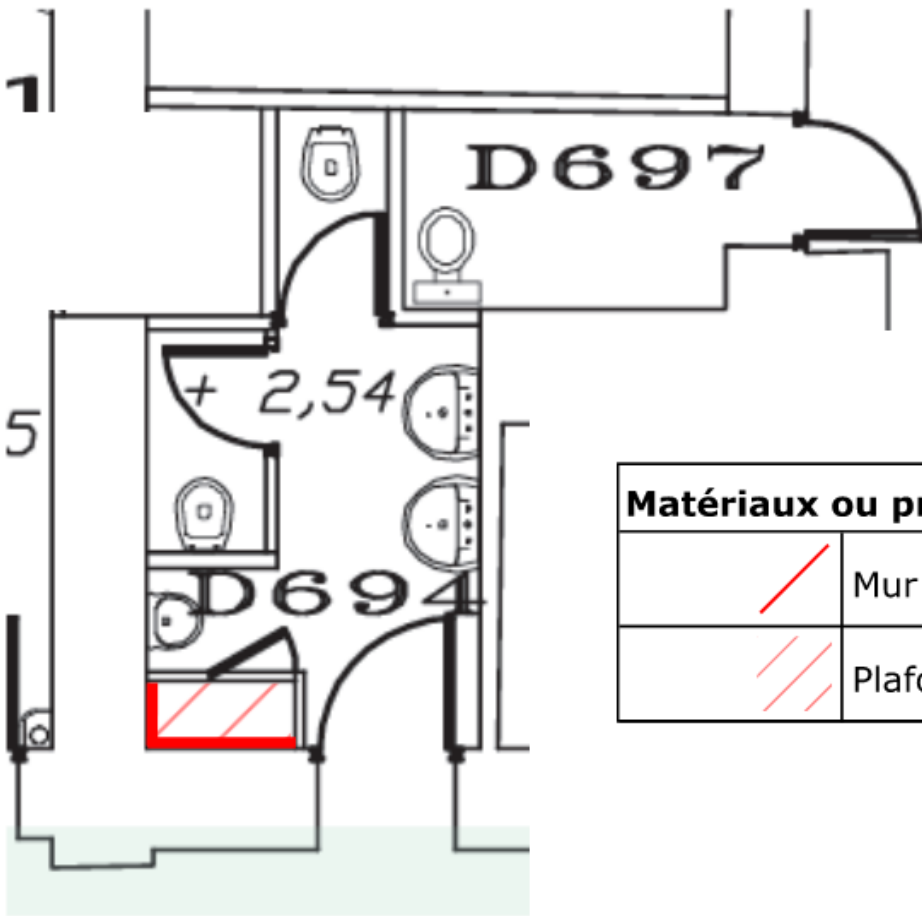


Revêtements contenant du plomb

	Mur (Plâtre/Peinture)
	Plafond (Plâtre/Peinture)
	Plinthe (ancienne)

Planche N°13

Etage	Type de locaux	Date de rédaction du plan
RDC	ERP Type R	23/03/2026



Matériaux ou produits contenant de l'amiante	
	Mur intérieur (Plâtre/Peinture)
	Plafond (Plâtre/Peinture)

6. NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- Le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : lisez-le attentivement !
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écailent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.

Luttez contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;

Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;

Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;

Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;

Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.



7. DOCUMENTS CONSULTÉS

Sans objet.

8. REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE DES SONDAGES POSITIFS AU PLOMB

Identification de l'élément	
Peinture sur panneaux en bois + cadre	
Localisation(s)	
Niveau D, Salle D-631	
	

Identification de l'élément	
Peinture sur mur intérieur	
Localisation(s)	
Niveau D, Salle Duroselle	
	

Identification de l'élément	
Peinture sur mur intérieur + habillage embrasure bois	
Localisation(s)	
Niveau D, Dégagement	
	

Identification de l'élément	
Peinture sur mur intérieur + fenêtre + embrasure + appui de fenêtre	
Localisation(s)	
Niveau E, Circulation	
	

Identification de l'élément	
Peinture sur mur intérieur + portes + panneaux muraux + cimaise	
Localisation(s)	
Niveau H, Circulation	
	

Identification de l'élément	
Peinture sur porte	
Localisation(s)	
Niveau D, Circulation caves/archives	
	

Identification de l'élément	
Peinture sur ouvrant décoratif métallique sur porte bois	
Localisation(s)	
Niveau D, Dégagement côté escalier J	
	

Identification de l'élément	
Peinture sur mur périphérique + fenêtre basculante + tuyauterie	
Localisation(s)	
Niveau D, Local rangement	
	

Identification de l'élément	
Peinture sur murs intérieurs + habillage embrasure bois	
Localisation(s)	
Niveau D, Circulation côté sanitaires	
	

Identification de l'élément	
Peinture sur porte	
Localisation(s)	
Niveau D, Cour Bernard	
	

Identification de l'élément	
Peinture sur fenêtre	
Localisation(s)	
Niveau D, Cour Gerson	
	

Identification de l'élément	
Peinture sur fenêtre	
Localisation(s)	
Niveau C, galerie Richelieu	
	

9. OBSERVATIONS DIVERSES

Sans objet.

10. CERTIFICAT DE COMPETENCE DE L'OPERATEUR



Numéro d'accréditation
4-0634
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

WE-CERT CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER «Version 05» REV 00

Décerné à : **VIADERO Remy**

Sous le numéro : **C2019-SE09-056**

Domaine (S) concerné (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (SANS MENTION) **	X
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (MENTION) **	X
REALISATION DE L'AUDIT ENERGETIQUE ***	X
DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ *	Du 15/09/2022 Au 16/08/2027
DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION *	Du 15/11/2024 Au 14/11/2031
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB *	Du 15/11/2024 Au 14/11/2031
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (SANS MENTION) *	Du 15/11/2024 Au 14/11/2031
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (MENTION) *	Du 15/11/2024 Au 14/11/2031
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE) *	Du 15/11/2024 Au 14/11/2031
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (DROM-COM) *	X

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que les arrêtés applicables relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification réussie. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers opérations de contrôle/surveillance soient pleinement satisfaisants et sous réserve du respect des dispositions contractuelles. Ce certificat ne doit en aucun cas être reproduit ou falsifié. Toute tentative de copie ou de falsification sera passible de poursuites judiciaires conformément aux lois en vigueur. La validité de ce certificat est vérifiée par la présence des certifications concernées dans l'annuaire des certifiés disponible sur le site internet de WE-CERT (Qualit'Compétences) : www.qualit-competences.com

* Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.

** Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

*** Décret n°2023-1219 du 20 décembre 2023 définissant le référentiel de compétences et les modalités de contrôle de ces compétences pour les diagnostiqueurs immobiliers en vue de la réalisation de l'audit énergétique mentionné à l'article L.126-28-1 du code de la construction et de l'habitation.

Délivré à Thionville, le 01/07/2025
Par WE-CERT
Président



WE-CERT "Qualit'compétences" - 9 rue de Saintignion, 57 100 THIONVILLE
Tél : 03 72 52 02 45 - mail : admin@qualit-competences.com
SAS au capital de 7500 Euros - RCS de Thionville - Code APE / NAF, 7120B N°SIRET 88851995600054

11. ATTESTATION D'ASSURANCE



Adhésion
N°C177

ATTESTATION

D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE Contrat n° : 10583931804

Responsabilité Civile Professionnelle
Diagnostic technique immobilier

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cédex, attestons que :

CDR CONTRÔLE
8 AVENUE DE LA MOUTTE
13220 CHÂTEAUNEUF-LES-MARTIGUES

A adhéré par l'intermédiaire de LSN Assurances, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris cedex 17, au contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle n° 10583931804C177.

Garantissant les conséquences pécuniaires de la **Responsabilité Civile Professionnelle** de la société de Diagnostic Technique en Immobilier désignée ci-dessus dans le cadre des activités listées au contrat, *sous réserve qu'elles soient réalisées par des personnes disposant des certificats de compétence en cours de validité exigés par la réglementation et des attestations de formation, d'Accréditation, d'Agrément au sens contractuel.*

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est fixé à :

500 000 € PAR SINISTRE ET 1 000 000 € PAR ANNEE D'ASSURANCE.

LA PRESENTE ATTESTATION EST VALABLE POUR LA PERIODE DU 01/01/2026 AU 31/12/2026 INCLUS SOUS RESERVE DES POSSIBILITES DE SUSPENSION OU DE RESILIATION EN COURS D'ANNEE D'ASSURANCE POUR LES CAS PREVUS PAR LE CODE DES ASSURANCES OU PAR LE CONTRAT.

LA PRESENTE ATTESTATION NE PEUT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES, DES CLAUSES ET DES CONDITIONS DU CONTRAT AUXQUELLES ELLE SE REFERE.

Fait à PARIS le 9 décembre 2025
Pour servir et valoir ce que de droit.
POUR L'ASSUREUR :
LSN, par délégation de signature :

LSN Assurances
39 rue Mstislav Rostropovitch
CE 40020 - 75017 PARIS
RCS Paris 388 123 889 - N°ORIAS C7 000 473

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1 / 3



Police N°10583931804C177

Activités assurées

Activités principales : diagnostics techniques immobilier soumis à certification et re certification :

- AMIANTE sans mention
- AMIANTE avec mention (dont contrôle visuel après travaux de désamiantage et repérage amiante avant démolition)
- DPE avec ou sans mention
- ELECTRICITE
- GAZ
- PLOMB (CREP, DRIP, recherche du Plomb avant travaux, Diagnostic de mesures surfaciques des poussières de plomb) avec ou sans mention
- TERMITE

Activités secondaires : autres diagnostics et missions d'expertises :

- ERNMT (Etat des Risques Naturels Miniers et Technologiques)
- ESRIS (Etat des Servitudes Risques et d'Information sur les Sols)
- ERP (Etat des Risques et Pollutions)
- L'état des risques réglementées pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL)
- Diagnostic Amiante dans les enrobés et amiante avant travaux (C avec mention ou F pour les certifiés sans mention)
- Recherche Plomb avant démolition
- Diagnostic Plomb dans l'eau
- Recherche des métaux lourds
- Mesurage Loi Carrez et autres mesurages inhérents à la vente ou à la location immobilière
- Assainissement Collectif et non Collectif
- Diagnostic des Insectes Xylophages et champignons lignivores dont (C termites et F Termites ou F Insectes Xylophages et champignons lignivores pour les non certifiés Termites)
- Diagnostic Mérieux (F) car pas pris en compte dans la certification Termites
- Diagnostic technique global « sous réserve que l'Assuré personne physique ou morale répond aux conditions de l'article D 731-1 du Code de la Construction et de l'Habitat »
Cette activité ne peut **en aucun cas** être assimilable à une **mission de maîtrise d'œuvre**, dans le cas contraire **aucune garantie ne sera accordée.**
- Diagnostic accessibilité aux Handicapés
- Plan Pluriannuel de Travaux (PPT) « sous réserve que l'assuré personne physique ou morale répond bien aux conditions de l'article 1 du décret n°2022-663 du 25 avril 2022 »
- Diagnostic Eco Prêt
- Diagnostic Pollution des sols
- Diagnostic Radon
- Mesures d'empoussièrement par prélèvement d'échantillon d'air (A+F en parcours de formation interne et externe) soit :
 - Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis (LAB REF 26 partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air intérieur,
 - Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante au poste de travail (LAB REF 28 partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air des lieux de travail,
 - Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante en "hors programme environnement" (HP env, partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air ambiant.

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

2 / 3

- Missions d'Infiltrométrie, Thermographie
- Mission de coordination SPS
- RT 2005 et RT 2012 (C DPE avec mention ou F pour les non certifiés DPE avec mention)
- Audit énergétique pour les maisons individuelles ou les bâtiments monopropriété (C)
- Etat des lieux locatifs ou dans le cadre de la contraction d'un prêt immobilier
- Etat des lieux relatifs à la conformité aux normes d'habitabilité
- Activité de vente et/ou installation des détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF)
sans travaux d'électricité et sans maintenance
- Etat de l'installation intérieure de l'électricité dans les établissements mettant en œuvre des courants électriques
- Audit sécurité piscine
- Evaluation immobilière
- Evaluation des risques pour la sécurité des travailleurs
- Diagnostic légionnelle
- Diagnostic incendie
- Diagnostic électricité dans le cadre du Télétravail
- Elaboration de plans et croquis en phase APS, **à l'exclusion de toute activité de conception**
- Etablissement d'états descriptifs de division (calcul de millième de copropriété)
- Diagnostic de décence du logement
- Expertise judiciaire et para judiciaire
- Expertise extra juridictionnelle
- Contrôle des combles
- Etat des lieux des biens neuf
- Le Diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et des déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de bâtiments (certification Amiante avec mention + attestation de formation Diagnostic des déchets PEMD)
- Prise de photos en vue de l'élaboration de visites vidéo en 360, **à l'exclusion de prises de vue au moyen de drones**
- Délivrance de certificats de luminosité par utilisation de l'application SOLEN
- DPE pour l'obtention d'un Prêt à Taux Zéro
- Document d'information du Plan d'Exposition au Bruit des Aéroports dit PEB
- Vérification des installations électriques au sein des Etablissements recevant des Travailleurs (ERT), des ERP et des IGH (AC personne morale + F diagnostiqueur)
- Bilan aérodynamique prévisionnel et vérification sur chantier (F sous-section 4 Amiante + F aérodynamique de chantier)
- Le carnet d'information du logement (CIL)
- Etat des nuisances sonores aériennes (ENSA)
- Diagnostic Structure, **F BAC+5** dans le domaine Technique du Bâtiment ou **VAE équivalente (Minimum de garanties légales requis : 1 000 000 € par sinistre et 1 500 000 € par année d'assurance)**

Légende :

F : Formation - C : Certification – AC : Accréditation